Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 076-200059061-20260601-2026ARR85LEMIEU-AI

COMMUNE DE ARELAUNE-EN-SEINE
(Seine Maritime)

Arrêté N°85/2026
De délégation de fonctions à un Adjoint
Madame Marie-José LEMIEUX

Nous, Frédéric DELAITRE, Maire de la commune de ARELAUNE-EN-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-28 autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions,

Vu le procès- verbal d'installation du Conseil Municipal, et d'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

Vu la délibération 2026/09 du 8 avril 2026 fixant les délégations des cinq adjoints,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions à Madame Marie-José LEMIEUX, 3ème adjoint en charge du pôle cadre de vie,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Délégation de fonctions est donnée à Madame Marie-José LEMIEUX, 3ème adjoint en ce qui concerne les questions relatives au pôle cadre de vie.

ARTICLE 2 : Madame Marie-José LEMIEUX exercera les fonctions suivantes :

- Missions principales : Placée sous l'autorité du Maire, l'adjointe au cadre de vie supervise la mise en œuvre des missions d'entretien et de rénovation du patrimoine et de la voirie communale.
 Elle supervise toutes les transversalités liées à la mobilisation des services techniques et celles liées aux compétence confiées à Caux Seine Agglo.
 Elle supervise les conseillers municipaux délégués oeuvrant au titre du cadre de vie ou sollicitant les services techniques.

- Missions particulières : Finalisation du projet d'agence postale et réalisation d'un inventaire des équipements communaux assorti de perspectives d'amortissement

ARTICLE 3 : Cette délégation prend effet dès le 21 mars 2026, date de l'élections des adjoints.

ARTICLE 4 : En application de la délibération n°2026/10 en date du 8 avril 2026, Madame Marie-José LEMIEUX perçoit une indemnité de fonction liée à l'exercice effectif de sa délégation.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet.

A ARELAUNE-EN-SEINE
Le 1er juin 2026

Le Maire
Frédéric DELAITRE

MAIRIE DE ARELAUNE-EN-SEINE 76940